

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 24 avril 2024 à 9 h salle Peter-McGill, hôtel de ville

PRÉSENCES:

Mme Valérie Plante, Mairesse M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES:

Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES:

Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville

M. Dominic Lapointe, Chargé de dossiers ou missions Mme Marianne Giguère, Conseillère associée Mme Despina Sourias, Conseillère associée M. Alex Norris, Conseiller associé M. François Limoges, Leader de la majorité Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif. CE24 0575 Il est **RÉSOLU:** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 avril 2024 en retirant les points 12.001 à 12.007 et en ajoutant le point 50.001. Adopté à l'unanimité. 10.001

Il est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder à Média Igotcha Wifi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fabrication et l'installation de l'affichage dynamique du plan lumières du MEM Centre des mémoires montréalaises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 284 629,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20295;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 462,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.001 1247959001		

CE24 0577

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres pour la période 2024-2027, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20316;

Soumissionnaire	Somme maximale taxes incluses	Période	Nombre d'arbres	Numéro de lot
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	1 512 347,81 \$	2024-2027	1 030	1
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	720 039,56 \$	2024-2027	478	2
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	1 512 576,89 \$	2024-2027	999	3
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	1 097 728,99 \$	2024-2027	722	4
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	997 527,93 \$	2024-2027	677	5

- 2- d'autoriser un montant de 584 022,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un montant de 876 033,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.) à la fin des contrats;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.002 1238175001		

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 815 712,27 \$, taxes incluses, pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour plusieurs arrondissements, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CE23 1474, CM22 1078, CM23 1042 et CM23 1267), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 021 236,69 \$ à 2 000 091,41 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses :

Adjudicataires	Contrats	Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (TTC)
REM Groupe Extreme inc.	PMR-R003-2324	315 300,25 \$
9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile)	S-O-R001-2224	89 504,59 \$
9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile)	S-O-R002-2224	89 504,59 \$
Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	VMA-R005-2324	170 872,40 \$
REM Groupe Extreme inc.	VMA-R006-2324	150 530 44 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 40 785,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 122 356,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité	Adopté	à	l'una	nimité
----------------------	--------	---	-------	--------

20.003 12	248788001
-----------	-----------

CE24 0579

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

1- d'exercer l'option de prolongation pour la saison hivernale 2024-2025 des contrats accordés aux firmes ci-après désignées, majorant ainsi le montant total des contrats de 16 950 089,89 \$, taxes incluses :

	Firmes	Contrat	Montants sans contingences et variation de quantités (taxes inclues)
JMV environnem	ent inc.	RDP-101-2024	1 545 248,36 \$
JMV environnem	ent inc.	RDP-103-2024	1 601 238,37 \$
Sanexen Service	es Environnementaux inc.	RDP-105-2024	1 642 553,18 \$
Déneigement Fo	ntaine Gadbois inc.	RDP-106-2024	1 706 298,57 \$
Déneigement Fo	ntaine Gadbois inc.	RDP-107-2024	1 525 262,83 \$
Construction Lar	otek inc.	MHM-105-2124	1 308 872,30 \$
Déneigement Mo	oderne inc.	MHM-106-2124	1 521 070,83 \$
Déneigement Mo	oderne inc.	MHM-107-2124	1 432 971,85 \$
Les Excavations	Payette Ltée	MHM-108-2124	1 546 341,12 \$
Sanexen Service	es Environnementaux inc.	MHM-109-2124	1 729 412,98 \$
JMV environnem	ent inc.	RDP-102-2024	1 390 819,49 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 847 504,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 542 513,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités:
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.004 1248788005		

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 3 987 313,17\$, taxes incluses, pour le service de transport de la neige, par lot, dans le cadre des activités de déneigement des arrondissements de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles et de Rosemont—La Petite-Patrie, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées, CM22 0728, CM22 0926 et CM23 0921, majorant ainsi le montant total des contrats de 8 473 772,48 \$ à 13 258 548,28 \$, taxes incluses :

Firmes	Contrat	Montants sans contingences et variations de quantité (taxes incluses)
9402-5152 QC Inc. / Logistivrac	RDP-201-2224	553 417,33 \$
9402-5152 QC Inc. / Logistivrac	RDP-202-2224	409 047,59 \$
9402-5152 QC Inc. / Logistivrac	RDP-203-2224	609 561,12 \$
Transport H. Cordeau Inc.	MHM-210-2224	834 833,70 \$
Transport H. Cordeau Inc.	MHM-211-2224	744 980,40 \$
Gérard Boutin	RPP-204-2324	835 473,02 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 199 365,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 598 096,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.005 1248788002	

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 673 493,49 \$, taxes incluses, pour la location de divers équipements opérés pour les lieux d'élimination de la neige, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 028 557,70 \$ à 2 702 051,19 \$, taxes incluses :

Appel d'offres	Lot	Adjudicataires	Montants sans contingences et variations de quantité (taxes incluses)
21-18893	1	9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	44 577,93 \$
21-18893	2	9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.)	64 192,23 \$
21-18893	3	JMV Environnement inc.	66 278,96 \$
21-18893	4	JMV Environnement inc.	66 278,96 \$
21-18893	5	JMV Environnement inc.	71 981,22 \$
21-18893	10	JMV Environnement inc.	151 925,32 \$
22-19411	5	JMV Environnement inc.	208 258,87 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 33 674,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 101 024,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.006 1248788004	

CE24 0582

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'exercer la première option de prolongation des contrats accordés à Roland Grenier Construction Ltée (CG22 0502), pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2024, pour la fourniture sur demande de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, majorant ainsi le montant total du contrat de 7 266 183,31 \$ à 10 730 171,06 \$, taxes incluses :

<u>Firmes</u>	<u>LOT</u>	Montant (taxes incluses)
Roland Grenier Construction Ltée	1	671 534,13 \$
Roland Grenier Construction Ltée	2	1 186 792,79 \$
Roland Grenier Construction Ltée	3	349 056,70 \$
Roland Grenier Construction Ltée	4	1 256 604,13 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 692 797,55 \$ (lot 1 : 134 306,83 \$ + lot 2: 237 358,56 \$ + lot 3 : 69 811,34 \$ + lot 4 : 251 320,83 \$), taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses à même le budget de fonctionnement de la Direction de la gestion immobilière et de l'exploitation, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.007 1247157006		

Il est

RÉSOLU:

d'abroger la résolution CE24 0280;

1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 10 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des véhicules légers suite à l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la somme maximale indiquée en regard de chacune d'elle :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	Montant (taxes incluses)
Mitsubishi Motor Sales of Canada inc.	Véhicule léger	31 702,06 \$
Volkswagen Group Camada	Véhicule léger	98 799,17 \$
Toyota Canada inc.	Véhicule léger	84 134,11 \$
Mazda Chatel	Véhicule léger	77 694,36 \$

2- d'autoriser une dépense de 58 465,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM24 0227;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'abroger la résolution CG24 0123;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 10 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des véhicules légers suite à l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la somme maximale indiquée en regard de chacune d'elle :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	Montant (taxes incluses)
Ford Canada Limitee	Véhicule léger	11 594 641,23 \$
KIA Québec	Véhicule léger	1 341 644,43 \$
Compagnie General Motors du Canada	Véhicule léger	1 223 010,92 \$

3- d'autoriser une dépense de 2 831 859,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1247567004

CE24 0584	
II est	
RÉSOLU:	
de recommander a	u conseil d'agglomération :
de déchiqueta contrat accord	dépense additionnelle de 108 610,66 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services ge de documents confidentiels et destruction de divers documents dans le cadre du é à Confidentiel déchiquetage de documents inc. (CG19 0110), majorant ainsi le u contrat de 383 615,15 \$ à 492 225,81 \$, taxes incluses;
	dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements, et des besoins à combler.
Adopté à l'unanimit	é.
20.009 1247685001	
	
CE24 0585	
OL24 0303	
II est	
RÉSOLU :	
de recommander a	u conseil d'agglomération :
Lemay CO in période de 72	contrat accordé par le conseil d'agglomération le 30 septembre 2021 (CG21 0549) à c. et Les Services EXP inc., pour la fourniture de services professionnels pour une mois dans le cadre du projet de réaménagement des abords de la maison Smith au Royal, conformément à l'appel d'offres public 21-18778;
	ans les comptes de provenance les crédits inutilisés de 2 637 232,28 \$, taxes incluses \$, net de ristourne) conformément aux informations financières inscrites au dossier
Adopté à l'unanimit	é.

20.010 1249222001

CE24 0586

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, par laquelle Claire Jacques Communication inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en design industriel visant les plateaux sportifs extérieurs, notamment le Stade d'athlétisme au Complexe sportif Claude-Robillard, pour une somme maximale de 786 141,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20361;
- d'autoriser une dépense de 117 921,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Adopté à l'unanimité.

20.013 1249249001

3- de procéder à une évaluation du rendement de Claire Jacques Communication inc.;

4-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.
Ado	pté à l'unanimité.
20.0	11 1248264001
	
CE2	24 0587
ll es	st
RÉS	SOLU:
de r	recommander au conseil municipal :
1-	d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Atomic 3 inc. pour la conception et la réalisation d'interventions multimédias dans le cadre de l'édition 2024 de l'événement Jardins de lumière au Jardin botanique, pour une somme maximale de 402 621,02 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
	ppté à l'unanimité. 12 1249835001
CE2	24 0588
ll es	st
RÉS	SOLU:
de r	recommander au conseil municipal :
1-	d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services professionnels de gré à gré entre la Ville de Montréal et 9422-5224 Québec inc. (Laser Quantum) pour la conception et la réalisation d'interventions multimédias artistiques pour l'événement Jardins de lumière 2024 au Jardin botanique, soit pour une somme maximale de 218 452,50 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est
RÉSOLU:
d'approuver trois contrats en lien avec l'entente intervenue entre la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Ville de Montréal, pour accorder à la Ville le droit d'utiliser et d'entretenir les conduites installées dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot (CE23 1522).
Adopté à l'unanimité.
20.014 1238072001
CE24 0590
II est
RÉSOLU:
d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et la Société d'astronomie du Planétarium de Montréal, pour une durée de trois ans, relativement aux conditions et modalités de leur collaboration.
Adopté à l'unanimité.
20.015 1247610002
CE24 0591
II est
RÉSOLU:
d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'ACFAS pour l'exposition des photos finalistes du concours « La preuve par l'image 2024 » devant le Biodôme, du 17 mai au 15 novembre 2024.
Adopté à l'unanimité.
20.016 1246157002

|--|

RÉSOLU:

- 1- d'accorder une soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'Institut d'administration publique du Québec pour les Prix d'excellence 2024;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Z-	d imputer cette depense conformement aux informations financieres inscrites au dossier decisionnel.
Ado	pté à l'unanimité.
20.0	7 1242988002
CE2	24 0593
ll es	t
RÉS	SOLU:
1-	d'accorder un soutien financier de 2 100 \$ à l'International Society of Exposure Science (ISES) pour l'organisation du congrès annuel à Montréal en 2024.
2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ado	pté à l'unanimité.
20.0	18 1247639002

CE24 0594

II est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder un soutien financier de 55 000 \$ à la Fondation Michaëlle Jean, connue également sous le nom de Michaëlle Jean Foundation, pour l'organisation du Sommet pancanadien des communautés noires prévu à Montréal, en septembre 2024, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et du Bureau des relations internationales;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.019 1247661001		

Il est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 12 500 \$ à Vélo Québec éditions pour la production et la diffusion d'une carte du réseau cyclable du Grand Montréal pour l'année 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.020 1248097001		

CE24 0596

Il est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder un soutien financier de 78 900 \$ au Centre d'écologie urbaine (incorporé sous Société de développement communautaire de Montréal - SODECM), afin de réaliser un projet pilote de déminéralisation sur le domaine privé pour l'année 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.021 1248176001		

II est

RÉSOLU:

1- d'accorder des soutiens financiers non récurrents pour la réalisation de 16 murales dans le cadre du Programme d'art mural - VOLET 2, totalisant la somme de 262 165,59 \$, aux organismes ci-après désignés et aux montants indiqués en regard de chacun d'eux;

Arrondissement	Organisme	Nom du projet	Montant de la contribution octroyée		
Ahuntsic-Cartierville	Table de concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville	Vivre ensemble sur la rue Dudemaine	20 000\$		
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de- Grâce	Prévention Côte-des- Neiges	Impulsion	15 000\$		
Lachine	La Maison des jeunes L'Escalier	École d'éléctrotechnologie Pearson	25 000\$		
Le Sud-Ouest	Centre d'intégration à la vie active	Expression artistique adaptée	22 135\$		
Le Sud-Ouest	MU	Revitalisation du parc Marie-de-l'incarnation	25 000\$		
Mercier-Hochelaga- Maisonneuve	Milmurs	Hochelaga dans les arts, c'est chouette	15 160\$		
Mercier–Hochelaga- Maisonneuve	Association des commerçants de Tétreauville	IGA Tétreauville	25 000\$		
Mercier–Hochelaga- Maisonneuve	Nature Action Québec	Embellissons la ruelle verte le clan	8 544,59\$		
Rosemont–La Petite- Patrie	AAVNM	Gardienne des semences	16 500\$		
Rosemont–La Petite- Patrie	Creativo Arts Collective	Femmes géantes	16 500\$		
Le Plateau-Mont- Royal	Mémoires du Mile-end	Les portes du temps	25 000\$		
Ville-Marie	Mères au pouvoir	Le pouvoir coloré des mères	23 325\$		
Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension	MU	Maison bleue – rencontre avec les cultures	25 000\$		

- 2- d'approuver des projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- de désigner la cheffe de division Programmes et services administratifs au Service de la concertation des arrondissements, à signer ces projets de convention pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

·		
20.022 1244269001		

Adopté à l'unanimité.

II est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Réseau de la communauté autochtone à Montréal pour l'événement les Yeux grands ouverts, dans le cadre de du budget de la Direction générale, Bureau des relations gouvernementales et municipales pour les relations avec les peuples autochtones;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier:

	modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	ppté à l'unanimité.
20.0	23 1245483002
CE	24 0599
ll es	st
RÉS	SOLU:
1-	d'accorder une contribution en biens et services, d'une valeur estimée à 1 640 \$, à Le Groupe Molior pour la tenue du colloque <i>Transformation par l'art: imaginer des futurs socioécologiques</i> le 9 mai 2024 à la Biosphère;
2-	d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de cette contribution;
3-	d'édicter, en vertu de l'article 92 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2024) (RCG 23-028), l'ordonnance numéro 3 afin d'autoriser Le Groupe Molior à utiliser gratuitement la salle 7 de la Biosphère le 9 mai 2024 dans le cadre de son colloque;
4-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ado	ppté à l'unanimité.
20.0	24 1249433002
CE2	24 0600
ll es	st
RÉS	SOLU:
d'ac	dopter le projet de Plan directeur d'aménagement et de développement du quartier Namur-

Adopté à l'unanimité.

30.001 1237352002

Hippodrome.

CE2	24 0601
ll es	ut .
RÉS	SOLU:
utilis	aire un don aux Amis du Jardin botanique de Montréal de 20 boîtes de documents périmés et sous- sés (livres, périodiques et documents audiovisuels) retirés des collections de la Bibliothèque du Jardin anique de Montréal.
Ado	pté à l'unanimité.
30.00	02 1249964001
	
CE2	24 0602
ll es	pt .
RÉS	SOLU:
d'ab	proger la résolution du comité exécutif CE23 1136;
de r	ecommander au conseil municipal :
Arci d'ac bibli spoi des	recommander au gouvernement du Québec, en vertu de l'article 4.1 de la <i>Loi sur Bibliothèque et hives nationales du Québec</i> , deux représentantes de la Ville de Montréal au sein du conseil l'iministration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), l'une provenant des tothèques des arrondissements du territoire de la Ville, soit Mme Lyne Olivier, directrice culture, rts, loisirs et développement social, de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et l'autre provenant secteurs de la culture et du patrimoine du territoire de la Ville, soit Mme Gina Tremblay, directrice ure, sports, loisirs et développement social, de l'arrondissement de Ville-Marie;
Ado	pté à l'unanimité.
30.00	03 1241213001
CE2	24 0603
ll es	pt .
RÉS	SOLU:
1-	d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 50 000 \$ accordée par le ministère de la Sécurité publique, pour la réalisation, par le Service de police de la Ville de Montréal, d'activités de rapprochement avec la population jeunesse, et ce, pour la période du 1 ^{er} mars 2024 au 28 février 2025;
2-	d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2024 de 41 670 \$ ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente.
Ado	pté à l'unanimité.
30.00	04 1245326005

Il est
RÉSOLU:
de modifier le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Montréal-Nord, d'un soutien financier totalisant 60 000 \$, accordé par le Ministère des transports et de la Mobilité durable dans le cadre du projet « Vers une mobilité active à Montréal-Nord », conformément à l'article 144 de la <i>Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec</i> (RLRQ, c. C-11.4).
Adopté à l'unanimité.
30.005 1247987003

CE24 0605
Il est
RÉSOLU:
de modifier le budget de la Ville de Montréal, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, d'un soutien financier de 50 000 \$ provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026, sous-volet 1.1 : planification pour le projet « Rêver Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce nourricier (Plan de développement de la communauté nourricière - PDCN) », conformément à l'article 144 de la <i>Charte de la Ville de Montréal métropole du Québec</i> (RLRQ, c. C-11.4).
Adopté à l'unanimité.
30.006 1249982002

CE24 0606
Il est
RÉSOLU :
de modifier le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de LaSalle, d'un soutien financier totalisant 53 300 \$, accordé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), dans le cadre du projet « Fous du français » visant à faire la promotion et la valorisation de la langue française, conformément à l'article 144 de la <i>Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec</i> (RLRQ, c. C-11.4).
Adopté à l'unanimité.
30.007 1248749002

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour pour la somme de 160 000 \$ en capital, intérêts et frais, d'une action en dommages intentée par Luc Desparois contre la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Cainnech Lussiaà-Berdou du Service des affaires juridiques division Responsabilité, le chèque suivant :
 - le paiement du montant de 160 000 \$ à l'ordre de Luc Desparois;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
30.008 1246250001
CE24 0608
Il est
RÉSOLU:
d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1), l'ordonnance numéro 19 jointe au présent dossier décisionnel visant à établir et à modifier des voies de circulation à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules sur l'avenue Papineau.
Adopté à l'unanimité.
40.001 1245516001
CE24 0609
Il est
RÉSOLU :
d'édicter, en vertu de l'article 128 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (23-044), l'ordonnance numéro 2 jointe au présent dossier décisionnel afin d'accorder une réduction de 10 % sur l'achat de tout droit d'entrée individuel au Jardin botanique du 1 ^{er} mai au 31 octobre 2024.
Adopté à l'unanimité.
40.002 1249824005

Il est
RÉSOLU:
d'édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), l'ordonnance numéro 13-3, jointe au présent dossier décisionnel, modifiant l'ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointes-aux-Trembles (numéro 13).
Adopté à l'unanimité.
40.003 1249089004
CE24 0611
Vu la résolution CA24 190083 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 2 avril 2024;
II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 135 288 du cadastre du Québec à des fins de logement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance (RCG 23-009) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.004 1249399017
CE24 0612
Vu la résolution CA24 14 0115 du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension en date du 9 avril 2024;
II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment pour personnes ayant besoin d'aide ou d'hébergement sur les lots 4 932 848 et 4 932 849 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.005 1249480004

II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlemen intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 878 720 », et d'er recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.006 1235092010
CE24 0614
Vu la résolution CA24 10 092 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 2 avril 2024;
II est
RÉSOLU:
d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir le secteur de densité 15-07 à même une partie du lot 1 990 029 ».
Adopté à l'unanimité.
40.007 1247040001
CE24 0615
Vu la résolution CA24 250078 du conseil d'arrondissement de Plateau-Mont-Royal en date du 2 avri 2024;
II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt de projet de règlemen « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la densité de construction et les limites de hauteur de manière à permettre la construction d'un bâtiment sur le lo 1 340 290 du cadastre du Québec, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
de recommander au conseil municipal :
d'adopter le projet de règlement « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréa (04-047) » afin de modifier la densité de construction et les limites de hauteur de manière à permettre la construction d'un bâtiment sur le lot 1 340 290 du cadastre du Québec, lequel est exempté d'une assemblée publique de consultation, conformément à l'article 83 de la <i>Charte de la Ville de Montréal métropole du Québec</i> (RLRQ, c. C-11.4).
Adopté à l'unanimité.
,
40.008 1248398004

Vu la résolution	CA24	25 0079	du	conseil	d'arrondissement	de	Plateau-Mont-Royal	en	date	du	2	avril
2024;												

II est

RÉSOLU:

intit cad	scrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement ulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 340 290 du astre du Québec à des fins d'habitation pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de ns ou d'hébergement », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adc	opté à l'unanimité.
40.0	09 1248398005
CE	24 0617
ll es	st
RÉS	SOLU:
de r	recommander au conseil d'agglomération :
1-	d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de construction, d'agrandissement et de réaménagement du complexe hospitalier de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont localisé sur les lots 1 360 367, 1 360 638, 3 637 410, 3 637 409, 2 769 053, 1 361 142, 3 775 813, 4 981 205, PC-30473 (4 981 204 et 4 981 206) et 1 360 278 sur le territoire de la Ville de Montréal, soumis par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
2-	d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de la Santé et des Services sociaux, en vertu de l'article 152 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> , et à titre d'information à la répondante du MSSS;
Adc	ppté à l'unanimité.
40.0	10 1248845002
CE2	24 0618
L'ét	ude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU:

d'approuver la nomination de M. Martin Fournelle à titre d'assistant-directeur au Centre de services -Planification opérationnelle et santé, sécurité et mieux-être du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans la fourchette salariale FM 11 (136 945\$ - 171 185\$ - 205 423\$) à compter du 24 avril 2024.

Adopté à l'unanimité. 50.001 1244493001

Levée de la séance à 10 h 45		
70.001		
-		
Les résolutions CE24 0575 à CE24 comme si elles l'avaient été une à u		erbal sont considérées signées
_		
Luc RABOUIN Président du comité exécutif	Emmanuel TAN Greffier de la Vi	